



COMMUNES ASSOCIEES  
D'OUTARVILLE  
LOIRET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 Mars 2017

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08 Mars 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Mercredi 15 Mars 2017, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents** : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISONN, Philippe FOUCHER.

**Excusé(es)** : Yves GAITANAROS (pouvoir à Michel CHAMBRIN), Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	12
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	0
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	13

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Gwendoline DAVID est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La séance est déclarée ouverte,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 24 Janvier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance 24 Janvier 2017 est adopté à 12 voix pour et 1 abstention.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

## **I - DELIBERATIONS :**

### **Administration**

#### **1. Rapport de la CLECT du 05/12/2016**

Monsieur le Maire soumet au vote le rapport de la CLECT du 05/12/2016

Vu l'article L5251-17 du Code Général des collectivités (CGCT),

Vu l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération N° 2015-32 approuvant le transfert de la compétence Enfance Jeunesse à la CCPNL,

Considérant la dissolution du syndicat de collège de Bazoches les Gallerandes au 31 décembre 2016 et le transfert des bâtiments à la CCPNL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que le rapport de la C.L.E.C.T doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Vu le rapport de la CLECT en date du 05 décembre 2016,

**Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix pour et deux abstentions**

#### **Article I :**

**De désapprouver l'ensemble du Rapport de la CLECT en raison du point N° 1 du rapport portant sur le transfert des charges de la Maison des Jeunes d'Outarville.**

**Article II : de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.**

**Délibération 10-2017 (11 voix pour et 2 abstentions)**

## **2- Désignation des membres représentant la commune au sein du syndicat pour la gestion de fourrière animale**

Le conseil municipal, après un vote émis à bulletins secrets et après un tour de scrutin à la majorité absolue,

Désigne par 12 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc

**Monsieur Auguste DA SILVA, délégué titulaire** de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

**Madame Roselyne LACOMBE, déléguée suppléante** de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

**Délibération 11-2017(12 voix pour)**

## **3-Contrat de vérifications règlementaires des bâtiments communaux**

Après débat les membres du Conseil Municipal DECIDENT et AUTORISENT le Maire par 12 voix pour et 1 abstention à signer la proposition financière de l'Agence SOCOTEC et S'ENGAGENT à inscrire la dépense au budget primitif 2017. Le montant de l'offre s'élève à 2 095.00€HT soit 2 514.00€TTC.

**Délibération 12-2017(12 voix pour et 1 abstention)**

## **4 – Sollicitation d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité pour l'opération**

**« Réfection complète de la Rue des Archives »**

Après quelques remarques de la part de membres du Conseil, Monsieur Foucher décide de quitter la séance à 21h52.

Le quorum étant toujours atteint, le débat se poursuit avec 11 membres présents, et un conseiller représenté.

Entendu l'exposé du Maire le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à solliciter la subvention de fonds de soutien au projet de territoire du contrat de ruralité au taux maximal et de signer tous les documents afférents à cette opération.

**Délibération 13-2017 (à l'unanimité)**

## **5 - Sollicitation d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité pour l'opération « Mise en accessibilité de la mairie et de son aile ouest » et l'opération « accessibilité de la salle des fêtes »**

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité DECIDE d'inscrire à nouveau la dépense liée aux travaux de mise en accessibilité de 2016 et AUTORISE le Maire à déposer un dossier de fonds de soutien au projet de territoire dans le cadre des contrats de ruralité selon le plan de financement estimatif.

**Délibération 14-2017 (à l'unanimité)**

## **6-- Sollicitation d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité pour l'opération « Mise en accessibilité travaux des bâtiments communaux phase ADAP 2017 »**

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité DECIDE d'inscrire la dépense liée aux travaux de mise en accessibilité de 2017 et AUTORISE le Maire à déposer un dossier de fonds de soutien au projet de territoire dans le cadre des contrats de ruralité selon le plan de financement estimatif.

**Délibération 15-2017 (à l'unanimité)**

## **7- Sollicitation d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité pour l'opération « Création d'un point traiteur à la salle des fêtes »**

Après en avoir débattu, le Conseil DECIDE et AUTORISE à 11 voix pour et 1 contre d'inscrire à nouveau la dépense liée à la création du point traiteur à la salle des fêtes le Maire à déposer un dossier de fonds de soutien au projet de territoire dans le cadre des contrats de ruralité selon le plan de financement estimatif.

**Délibération 16-2017 (11 voix pour et 1 contre)**

## **8- Sollicitation d'une subvention dans le cadre des dépenses d'investissement au titre de 2017 – « rénovation d'éclairage public à Epreux et adjonction d'éclairage public sur la commune »**

Le Conseil Municipal après débat, DECIDE à 11 voix pour et 1 abstention de solliciter le SIERP sur la base du règlement d'attribution des subventions aux communes de 2016, dernier règlement connu à ce jour.

**Délibération 17-2017 (11 voix pour et 1 abstention)**

**9- Projet de transfert de l'Agence Postale Communale et création d'un Espace Service Public dans l'aile ouest de la mairie et 10- Sollicitation de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR pour l'opération « travaux liés au transfert de l'Agence Postale Communale ».**

Après débat, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 contre

- Prend acte de la création de l'ESP dans les locaux de la mairie dans les conditions citées précédemment
- Accepte le transfert de l'Agence Postale Communale dans l'aile ouest de la mairie
- S'engage à inscrire au budget primitif 2017 le montant de la dépense liée au transfert de l'APC, sollicite la participation du Groupe La Poste à hauteur de 50% du montant de la dépense.
- Autorise la Maire à signer tous documents liés à cette opération
- Décide de solliciter la Réserve Parlementaire de Monsieur le Sénateur à hauteur de 4 000.00€ et autorise le Maire à déposer le dossier et signer tous documents y afférents.

**Délibération 18-2017 (11 voix pour et 1 contre)**

**11- Vote des subventions 2017 aux associations**

Il sera inscrit au budget primitif au Chapitre 65 article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » la somme de 5 600.00€ répartis entre les associations.

**Délibération 19-2017 (à l'unanimité)**

**12- Suppression des régies de recettes « location de salles communales » - « Droits de place » - Fêtes communales »**

**Délibération 20-2017 (à l'unanimité)**

**13 – Cession du bâtiment communal « Perception »**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- Donne une suite favorable à la proposition financière de l'acquéreur pour un prix de vente de 121 000€ en sachant que l'estimation des domaines se situe à 135000€.
- Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du Code général des collectivités territoriales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement de ce projet.

**Délibération 21-2017 (à l'unanimité)**

**14 - Cession et acquisition en vue de la modification du tracé du chemin rural d'Epreux à Corsainville.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement du chemin rural dit « d'Epreux à Corsainville »

AUTORISE le déclassement et la cession à Mesdames Poisson représentant le GFA de Corsainville situé au droit des parcelles section 295ZH17 et 295ZH18(frais de bornage a charge du requérant)

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le propriétaire riverain propriétaire de Corsainville

DONNE POUVOIR au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Délibération 22-2017 (11 voix pour et 1 abstention)**

**Personnel**

**15 – Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**ARTICLE 01**

S'ENGAGE à évaluer les risques professionnels en vue de l'élaboration d'un document unique conforme au code du travail, mettre à jour annuellement ce document et le plan d'actions arrêté et pérenniser cette démarche par la suite.

**ARTICLE 02**

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Fonds National de Prévention

**ARTICLE 03**

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Délibération 23-2017 (à l'unanimité)**

#### **16- Suppression du poste d'éducateur sportif**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs à compter du 15/03/2017,
- **PRECISE** que la suppression d'emploi prendra effet à compter du 01/03/2017 conformément à l'avis du CT.

**Délibération 24-2017 (à l'unanimité)**

#### **17- Création d'un poste de Garde Champêtre Chef Principal**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu.

**Délibération 25-2017 (à l'unanimité)**

## **II- Affaires diverses**

### **Elections Présidentielles et Législatives 2017**

Monsieur le Maire demande si tous les membres ont bien reçu le tableau des tours de garde des élections et rappelle les horaires des scrutins pour les Présidentielles : 8h00/19h00.

### **Permanence du Trésor Public en mairie d'Outarville**

Monsieur le Maire rappelle qu'une permanence est tenue en mairie tous les mardis et jeudis de 9h00 à 11h00 pour recevoir les administrés et les élus du territoire.

### **Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des Associations à la CCPNL.**

Monsieur le Maire informe souhaiter mettre fin à la convention d'utilisation gracieuse de la salle des associations avec la CCPNL. La salle est occupée quotidiennement par les écoles et les TAP et afin de ne pas perturber leurs activités, il y sera mis fin début juillet. Monsieur le Maire proposera une nouvelle convention demandant une participation financière aux coûts de fonctionnement de cette salle à la CCPNL .

### **Aire de jeux**

Mme Lacombe informe que les travaux de l'aire de jeux seront repris la semaine suivante.

### **Fête de la Patate**

Monsieur Naudet informe que la fête de la commune chaque 1<sup>er</sup> dimanche de septembre, s'appellera désormais « Fête de la patate ». Il présente le dessin caricatural qui sera l'emblème de cette fête. Cette année une visite du village est prévue dans le cadre de l'opération « visite d'un village de Beauce » en partenariat avec la Maison de la Beauce. Le repas et le forum des associations seront organisés comme à l'accoutumé. Monsieur Naudet demande la participation de tous les conseillers pour aider à l'organisation le jour de cette fête.

### **Démarche Zéro Pesticide**

Monsieur Naudet fait part d'un rendez-vous programmé avec La FREDON et l'organisation « d'une balade des herbes folles » avec Loiret Nature Environnement. Il déclare avoir reçu ainsi que les Maires délégués une plaquette publicitaire d'un promoteur Orléanais et en conclut qu'il y a encore de l'avenir à Outarville !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait à Outarville, le 15 mars 2017

**Le Maire**

**Michel CHAMBRIN**